
Lettre des représentants Pinet et Monestier, en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, qui font part à la Convention des divers dons patriotiques des citoyens et des officiers du petit hôpital militaire de Sorde, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des représentants Pinet et Monestier, en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, qui font part à la Convention des divers dons patriotiques des citoyens et des officiers du petit hôpital militaire de Sorde, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36163_t2_0346_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

7

Les officiers de santé du petit hôpital militaire de Sorde (1) font passer 282 liv. pour les républicains qui ont enlevé Toulon aux satellites des despotes (2).

Mention honorable (3).

[*Les repr. près l'A. des Pyr.-Occident. à la Conv.; Bayonne, 15 niv. II*] (4)

« Par notre dernière du 1^{er} de ce mois, nous vous avons fait passer quelques offrandes du patriotisme en faveur de nos braves défenseurs de la Patrie : 408 l. en numéraire des Chasseurs de Tarbes, 13 l. ou environ, en numéraire aussi, d'un jeune enfant de 7 ans, fils du citoyen Ducos, Directeur du Parc d'artillerie de cette ville, ces deux sommes destinées pour le soldat qui entrerait le premier dans Toulon et 342 l. 5 s. en assignats d'une commune basque nommée Garriis, pour les familles de François morts dans la Vendée.

En vous faisant passer ces divers dons, nous vous avons priés, Citoyens Collègues, de vouloir les faire insérer dans le Bulletin. Nous craignons que cela n'ait été oublié, car nous ne l'y avons pas vu. Veuillez donc faire réparer cet oubli. Veuillez y faire mettre également la capture dont nous vous parlions dans la même lettre de deux navires, l'un hollandais et l'autre anglais chargés de riz, fer, chanvre, tabac, toile, etc., allant en Espagne, faite par nos braves marins qui les ont enlevés dans des chaloupes à la barbe des Espagnols (5).

Les officiers de santé du petit hôpital militaire de Sorde dont le patriotisme et les soins paternels envers nos frères d'armes malades sont dignes d'éloges, viennent de déposer entre nos mains d'abord 213 l. représentant la valeur de leurs roupes, sommes destinées par eux à acheter de semblables pour nos braves soldats, ensuite 282 l. que nous vous adressons de leur part pour les valeureux républicains qui ont enlevé Toulon aux satellites des despotes. Nous vous prions également de faire insérer cette offrande dans le Bulletin.

Notre position est à peu près la même vis-à-vis des Espagnols, nous avons pris devant eux des positions fières qui les ont étonnés. Leur artillerie et leurs mortiers jouent toujours beaucoup sans nous faire de mal, et nos soldats sont tellement accoutumés à leurs bombes qu'ils les voient tomber à leur côté sans faire aucun mouvement. Le 11, de ce mois l'Espagnol enragé sans doute de l'affaire de Toulon et espérant peut-être que des manifestes très catholiques et très bêtes des tyrans de Londres et de Madrid qu'il avoit jetés sur notre territoire, dans lesquels les

(1) Et non Sarde.

(2) P.V., XXIX, 258. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *J. Fr.*, n° 479; *Mon.*, XIX, 219. Voir ci-dessus, séance du 25 niv., n° 58 K.

(3) Bⁱⁿ, 26 niv. Texte intégral. Extraits dans *AULARD, Recueil des Actes...*, X, 68.

(4) C. 288, pl. 878, p. 3. Mention dans *Débats*, n° 483, p. 377; *Mon.*, XIX, 219; *Ann. patr.*, 1705 et 1710; *J. Paris*, p. 1539; *J. univ.*, p. 6697; *J. Mont.*, p. 510; *F. S. P.*, n° 197; *M. U.*, XXXV, 429; *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *C. univ.*, 27 niv.; *Ann. R. F.*, n° 48; *Batave*, p. 1351; *Audit nat.*, n° 480; *J. Perlet*, p. 377.

(5) Voir ci-dessus, séance du 25 niv., n° 34.

défenseurs de la Liberté étoient représentés comme des régicides, des hérétiques, des impies, et tous les bons François étoient invités à faire comme l'infâme ville de Toulon, à se réunir sous les drapeaux de ce phantôme (sic) de Louis 17, espérant, disons-nous, que ce manifeste lui auroit ménagé quelques traîtres parmi nous, parut vouloir engager une affaire générale. Il sortit de son camp en force et se distribua sur tous les points de nos postes avancés. Il commença par tâter notre droite, mais nous étions là, ainsi que quelques pièces d'artillerie. Nous les reçûmes si vertement, et nos canonniers les saluèrent avec tant de justesse qu'ils furent bientôt culbutés et chassés. Cet accueil républicain ne fut pas de leur goût, c'est celui des traîtres qu'il leur faut, aussi renoncèrent-ils à une attaque générale, et prudemment ils rentrèrent dans leur camp. Ils ont beaucoup souffert dans cette petite affaire, et nous avons pu en juger par les longues traces de sang qu'ils ont laissées après eux en se retirant. Nous avons fait part, le courrier dernier, de cette action au Comité de salut public et nous lui avons envoyé le manifeste de Charles et Guillaume, pour lesquels nos braves soldats ont témoigné autant de mépris que d'indignation, et pour répondre à la courtoisie espagnole, la nouvelle de la prise de Toulon étant arrivée dans le même instant où ses plats libelles furent trouvés, ils envoyèrent dans le camp ennemi la relation chatouillante de la réduction de cette ville rebelle. Salut et Fraternité. »

PINET aîné, MONESTIER (du Puy-de-Dôme)
(Vifs applaudissements.)
Insertion au bulletin.

8

La commune de Monléon-Magnoac fait don à la nation de son argenterie d'église (1).
Mention honorable (2).

[*Les commissaires du distr. de la Neste, à la Conv.; Tarbes, 27 frim. II*] (3)

« Représentants du peuple français,
La municipalité de Monléon-Magnoac fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église. L'administration du district de la Neste s'est chargée de ce dépôt pour le transmettre à la Convention. Elle désire bien ardemment que l'exemple salubre que donne la commune de Monléon soit suivi par toutes les municipalités de son arrondissement. Il vous plaira, Représentants du peuple français, faire parvenir à l'administration un récépissé par où elle puisse justifier de son exactitude à la commune Monléon. »

SARRABAÏROUSE, LAY.

9

La société montagnarde d'Aubin, département de l'Aveyron, annonce qu'elle a monté et équipé

(1) P.V., XXIX, 258.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^l).

(3) C. 288, pl. 878, p. 8 et 9. Etat joint.